



Le SNASUB-FSU vous informe

Académie d'AMIENS

Syndicat National de l'Administration Scolaire,
Universitaire et des Bibliothèques

Fédération syndicale unitaire

Compte-rendu de l'audience du SNASUB-FSU du mardi 18 novembre 2014 à 18 heures sur le point des reliquats indemnitaires de fin d'année

La délégation du SNASUB-FSU, composée de Philippe LALOUETTE, Arnaud BEVILACQUA et Bernard GUEANT a été reçue par Monsieur CHEVILLON, Secrétaire général de l'académie, Madame BERTOUX, Secrétaire générale adjointe et DRRH, Madame LAMART, Chef de la DPAE et son adjointe, Madame LEROY.

Versement des reliquats de fin d'année pour les personnels titulaires et non titulaires

Nous avons demandé cette audience syndicale à Monsieur le Secrétaire général de l'académie le 10 octobre dernier soit bien avant les opérations préparatoires au versement de la paye du mois de décembre 2014.

Nous voulions aborder prioritairement, pour la deuxième année consécutive, le versement des reliquats de fin d'année pour les personnels titulaires et non titulaires.

Nous avons demandé au secrétaire général, que soit versée à chaque agent non titulaire, l'équivalent de la prime de fin d'année attribuée aux personnels titulaires sous la forme d'un avenant exceptionnel de rémunération sur la paye de décembre à l'instar de ce qui est pratiqué par le Recteur de l'académie de CAEN.

Monsieur CHEVILLON nous a répondu qu'il n'y avait pas de dispositif réglementaire pour le versement des indemnités pour les ANT et qu'il n'était pas favorable pour des questions de lourdeur administrative au procédé des avenants. Cependant, considérant qu'une revalorisation indiciaire à plus long terme vaudrait mieux qu'une prime ponctuelle, il nous a annoncé la mise en place d'un groupe de travail relatif aux grilles indiciaires des personnels non titulaires, enseignants comme non enseignants, à l'horizon janvier ou février 2015.

Reliquats indemnitaires de fin d'année pour les agents titulaires.

Monsieur CHEVILLON rappelle qu'une demi part indemnitaire a été versée sur les paye de juillet 2014 aux collègues relevant du BOP 214 (services) et indique que la même opération est prévue sur les fiches de paye de novembre 2014 pour les collègues relevant du BOP 141 (EPLE – CIO)

La situation budgétaire des BOP est très inégale.

L'effort académique qui viendra compléter ces versements indemnitaires supplémentaires pour les personnels ATLSS se feront sous la forme des versements ci-dessous :

	BOP 214 Services	BOP 141 EPLE et CIO	BOP 230 Médicaux Sociaux
Agents de catégorie C	50,00 euros	50,00 euros	13 ^{ème} mois indemnitaire
Agents de catégorie B	70,00 euros	70,00 euros	13 ^{ème} mois indemnitaire
Agents de catégorie A	100,00 euros	100,00 euros	13 ^{ème} mois indemnitaire

Les agents de catégorie C et B, bénéficieront également sur la fiche de paye de décembre 2014, d'une dotation budgétaire ministérielle supplémentaire, comme prévu par la circulaire du 7 octobre 2014 :

	BOP 214 Services	BOP 141 EPLE et CIO
Agents de catégorie C	100,00 euros	100,00 euros
Agents de catégorie B	50,00 euros	50,00 euros

Total cumulé de la prime de fin d'année 2014

	BOP 214 Services	BOP 141 EPLE et CIO
Agents de catégorie C	150,00 euros	150,00 euros
Agents de catégorie B	120,00 euros	120,00 euros
Agents de catégorie A	100,00 euros	100,00 euros



Au total, nous sommes bien loin de ce qui avait été fait en 2013.